



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013

Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Nelly METGE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jean DUBUET	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Avenant 2014 au protocole du PLIE

Le Grand Dijon a confié depuis 2007, la gestion et l'animation du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) du bassin dijonnais. Pour rappel, le PLIE voit son intervention définie par l'intermédiaire de son protocole (dont la durée est de 5 ans, comme il est prévu pour tous les PLIE, soit sur la période 2008 - 2012). Ce document d'orientation est validé par ses partenaires financeurs que sont l'Etat, le Fonds Social Européen (FSE), le Conseil Régional, le Conseil Général et le Grand Dijon.

Ainsi, depuis 2008 et la mise en oeuvre de son protocole, le PLIE a su se positionner comme un dispositif complémentaire de l'action de Pôle Emploi et de l'action des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) avec des résultats encourageants :

- 3 422 entrées sur le dispositif dont 828 issus des quartiers Politique de la Ville (soit 24 %)
- 1 395 sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, contrats aidés et formation qualifiante) dont 303 issus des quartiers Politique de la Ville (soit 22%).

Le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds européens étant en cours de préparation, il est nécessaire de proroger d'un an le dispositif PLIE à l'échelle de la région Bourgogne. Son financement sera assuré suivant les mêmes conditions qu'en 2014, à savoir un co-financement à hauteur de 50 % par le FSE mais avec une enveloppe qui dépendra pour 70% de la programmation 2007-2013 et pour 30% de la programmation 2014-2020.

Il convient de noter que le cadre d'intervention du PLIE demeurera inchangé au titre de la prorogation de son protocole, à savoir :

- un dispositif à destination des 24 communes du Grand Dijon ;
- un dispositif en direction des publics éloignés de l'emploi ;
- des objectifs annuels visant 650 entrées dans le dispositif pour 325 sorties positives.

La fin d'année 2013, ainsi que l'année 2014 seront marquées par le repositionnement du dispositif à l'aune de :

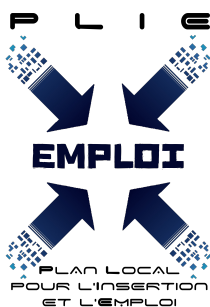
- l'articulation à trouver entre le Conseil Général de Côte d'Or qui sera organisme intermédiaire pour l'enveloppe inclusion sociale du FSE pour la période 2014-2020 – enveloppe dont dépendra le PLIE de l'agglomération dijonnaise ;
- la renégociation du protocole du PLIE avec redéfinition du positionnement du dispositif notamment vis-à-vis de Pôle Emploi et des objectifs afférents (nombre d'entrées et de sorties positives).

Au regard de la qualité du travail conduit dans le cadre de ce dispositif et afin de lui permettre de poursuivre le travail engagé en faveur des publics éloignés de l'emploi, il vous est proposé de proroger d'une année le dispositif pour l'année 2014.

Vu l'avis de la commission
Vu l'avis du Bureau

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le protocole joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.



MDEF



PLIE DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

AVENANT N°2 AU PROTOCOLE D'ACCORD 2008-2012 PASSÉ ENTRE LE PLAN
LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI ET SES PARTENAIRES :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise,

Le Conseil Général de la Côte d'Or,

Le Conseil Régional de Bourgogne,

La Maison De l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais

et

L'État



Conseil
Général
www.cotedor.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne



Bourgogne
Conseil régional

Le PLIE de l'Agglomération Dijonnaise est autorisé par son Comité de Pilotage du 09/10/2013 et par son Conseil d'Administration du 08/11/2013 à prolonger son protocole d'accord quinquennal d'une année supplémentaire, afin de bénéficier en 2014 des fonds prévus par le FSE pour l'ensemble des PLIE (remises à disposition de crédits).

En conséquence, il est convenu entre :

Le PLIE de l'Agglomération Dijonnaise, partie intégrante du GIP Maison De l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais

Et ses partenaires ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant modifie la durée du protocole d'accord signé le 13 Juin 2008 portant sur la convention 2008-2012 entre l'ETAT, la Région de Bourgogne, le département de Côte d'Or, la MDEF du Bassin Dijonnais et la communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

Il prolonge la durée initiale d'un an jusqu'au 31/12/2014.
Les autres dispositions du protocole demeurent inchangées.

Fait à Dijon,

Monsieur Pascal MAILHOS
Préfet de la Région de Bourgogne

Monsieur François PATRIAT
Président du Conseil Régional de Bourgogne

Monsieur François REBSAMEN
Président de la Communauté de
l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur François SAUVADET
Président du Conseil Général de
la Côte d'Or

Monsieur Michel BACHELARD
Président de la MDEF
Président du PLIE



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne

